

**BAREME GENERAL D'HONORAIRES DE L'AGENCE VERSION**  
**2018 Mise à jour au 1er Décembre 2018**

**Frais de Transaction TTC (TVA à 20 %) dans l'Ancien:**

Mise en vente du bien, reportage photo, entremise et négociation, visites du bien, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte	
- Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 50 000 €	Forfait 5000 €
- De 50 001 à 100 000 €	<b>7 %</b>
- De 100 001 à 200 000 €	<b>6 %</b>
- De 201 000 à 1000 000 €	<b>5 %</b>
- De 1 000 001 à 3 000 000 €	<b>4 %</b>
- Au-delà de 3 000 001€	<b>3 %</b>

NB : En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial et la répartition entre agence, selon la convention d'honoraires signée en intercabinet.

Le barème ne s'applique pas par tranche